

Commission Départementale à l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 05 - Vendredi 24 novembre 2023 à 18h00

- Vice-président : M. Thierry LESVIGNE
- Présents : Mme Lucie PIQUEMAL
MM. Georges BARREAU - Maxime KERROUX - Georges LACOTE -
Christophe MARTINEZ - François PADJEN - Pascal PIQUEMAL
- Visioconférence : M. Maxime GUICHOU -
- Excusés : M. Éric JOLY - Grégory DEROUBAIX -
- Absents : M.
- Assiste : M. Maxime LOPEZ - Chargé Communication District.

La séance est ouverte par le Vice-président à 18h00.

Il remercie l'ensemble des membres présents ou en visioconférence, fait part des excuses reçues et propose d'examiner l'ordre du jour ci-après.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation P.V N° 4 du 20 octobre 2023
- ▶ Point sur les observations arbitres jeunes et séniors
- ▶ Point sur les designations arbitres jeunes et séniors
(Cas à aborder des joueurs-arbitres suite au courriel du Club de Ste-Eulalie Villesequelande)
- ▶ Manquements
- ▶ Communiqué pour les demandes d'arbitres officiels faites par les clubs (Briolet U13, Pieusse U14 ou en D4 séniors)
- ▶ Ajustement à faire sur carton blanc et la FMI suite au retour de monsieur Dorlencourt du Service Informatique
- ▶ Dossiers concernant : un arbitre demandant une année sabbatique. La formation tablette et accompagnement d'un nouvel arbitre sénior
- ▶ Préparatifs stage de mi-saison et FIA
- ▶ UNAF - Candidature arbitre - Repas Noël Lavalette.
- ▶ Informations & Questions diverses.

APPROBATION P.V N° 4 DU 20 OCTOBRE 2023

Approbation à l'unanimité des membres présents de la C.D.A. du procès-verbal N° 4 du 20 octobre 2023.

POINT SUR LES : OBSERVATIONS ARBITRES JEUNES ET ARBITRES SENIORS

Arbitres Jeunes

Un nombre important d'observations a déjà été réalisé. Plusieurs arbitres ont aussi été vus plusieurs fois dans le cadre de la grille conseil (accompagnement).

Le cas d'une arbitre féminine est évoqué. La CDA doit contacter l'observateur pour faire parvenir le contrôle à l'intéressée.

Arbitres Séniors

Suite au départ de M. Abdellah Azrour en Alsace un remaniement du groupe des observateurs a été mis en place, des nouveaux observateurs rejoignent le pôle M. Mathieu Corne pour les arbitres D1 et M. Nathan Ramdani pour les assistants.

La CDA les remercie pour leur implication et leur dévouement.

Une grande partie des arbitres ont été vus une fois et vont débiter avant la trêve les secondes observations.

POINT SUR LES : DESIGNATIONS ARBITRES JEUNES ET ARBITRES SENIORS CAS DE JOUEURS-ARBITRES SUITE AU COURRIEL DU CLUB DE L'E.S.S.E.V

DESIGNATIONS :

Arbitres Jeunes

Le pôle désignations jeunes essaie de désigner à 10 jours comme convenu malgré des difficultés liées à des indisponibilités tardives chez certains arbitres jeunes.

Des rappels quant au fonctionnement ont été faits à ce sujet ainsi que des sanctions pour le même motif.

Arbitres Séniors

Désignations des arbitres D1 D2 D3 D4 réalisées jusqu'au 10 décembre 2023.

Le responsable encourage les Officiels à continuer sur cette voie.

CAS DES JOUEURS ARBITRES

COURRIEL DU CLUB DE L'E.S.S.E.V. (ENTENTE SPORTIVE SAINTE EULALIE VILLESEQUELANDE)

Il a été signalé par le club ci-dessus nommé le cas d'un joueur arbitre ayant été désigné sur une rencontre dans la poule où son équipe évolue.

La CDA prend acte de ce courriel et sera vigilante sur les rencontres à venir où des arbitres pourraient être concernés par ce cas de figure qui reste toutefois marginal.

MANQUEMENTS

XXXXX - Jeune Arbitre District 2

Cet arbitre a appelé le « Chargé des Désignations Jeunes » le 10 novembre 2023 en expliquant qu'il était impossible pour lui de se rendre sur sa rencontre prévue le dimanche 12 novembre 2023 à 10h00.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide d'infliger à monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 20 novembre 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 26 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'Annexe N° 1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Aude de Football (SECRETARIAT@aude.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX - Jeune Arbitre District 2

Cet arbitre a envoyé un courriel le 17 novembre 2023 au Vice-président de la CDA pour expliquer qu'il ne pourrait pas se rendre sur cette rencontre le samedi 18 novembre 2023 à 15h30, obligé qu'il était de suivre ses parents pour le week-end étant mineur.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide d'infliger à monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 27 novembre 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 03 décembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'Annexe N° 1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Aude de Football (SECRETARIAT@aude.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**COMMUNIQUE EN LIEN AVEC LES DEMANDES D'ARBITRES OFFICIELS PAR
LES CLUBS DU DISTRICT POUR L'ENSEMBLE DES CATEGORIES**

Il a été constaté des demandes régulières d'arbitres sur des rencontres où il n'en était pas prévu.

Ces demandes de dernière minute pouvant porter sur des matches U13 ou D4 séniors devront à l'avenir être adressées à cda.aude11@gmail.com (copie à SECRETARIAT@aude.fff.fr), être motivées et adressées dans un délai de trois semaines.

A ces conditions, une réponse sera apportée au demandeur après évaluation.

En outre et conformément à l'Article 61 du Règlement Intérieur de la CDA la récusation d'un Officiel par un club ne pourra se faire que dans les conditions prévues dans ce même Article.

AJUSTEMENT CARTON BLANC ET F.M.I.

Un arbitre a soulevé la question de la saisie sur la F.M.I. d'une exclusion temporaire adressée à un dirigeant responsable.

Le retour du responsable informatique de la Ligue informant que ce cas n'est pas encore prévu sur le logiciel, la CDA recommande de faire apparaître cette exclusion dans les observations d'après match.

**DOSSIERS :
DEMANDE D'UNE ANNEE SABBATIQUE PAR UN ARBITRE
FORMATION TABLETTE ET ACCOMPAGNEMENT D'UN NOUVEL ARBITRE**

EVOCATION ET DECISION POUR UN ARBITRE DEMANDANT UNE ANNEE SABBATIQUE.

Un arbitre du groupe D1 a sollicité la CDA le 16 octobre 2023 afin de pouvoir bénéficier d'une année sabbatique sur la saison en cours.

Une réponse sera adressée à l'intéressé l'informant de l'obligation de devoir se signaler pour une demande d'une année sabbatique impérativement avant la date du 31 août de la saison à venir.

L'arbitre n'ayant pas effectué cette démarche avant la date butoir et ayant transmis son dossier de renouvellement est donc considéré comme repris dans les effectifs de son groupe pour la saison en cours.

INFORMATION - FORMATION TABLETTE ET ACCOMPAGNEMENT POUR UN NOUVEL ARBITRE SENIOR

Nous enregistrons l'arrivée d'un nouvel arbitre sénior ayant validé sa F.I.A. en Haute Garonne.

Ce dernier accompagnera un arbitre confirmé sur une rencontre afin de se familiariser avec les tâches administratives avant d'être prochainement désigné.

PREPARATIFS : STAGE DE MI-SAISON ET STAGE F.I.A

STAGE DE MI-SAISON

Le stage obligatoire de mi-saison aura lieu à Bram le samedi 06 janvier 2024 de 08h00 à 12h30 à la salle Halles Claude Nougaro.

Une convocation sera adressée prochainement à l'ensemble du corps arbitral.

STAGE F.I.A.

Pour rappel le prochain stage de formation à l'arbitrage aura lieu les week-ends des 20-21 et 27-28 janvier 2024 à Laure Minervois.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site de la Ligue de Football d'Occitanie rubrique « Formations » « Inscriptions » (Lien FIA Laure).

U. N. A. F. - CANDIDATURE ARBITRE – NOEL DES ENFANTS

Suite à une demande écrite adressée le 18 novembre 2023 à la CDA par M. ZAMO Jean-Pierre président de l'UNAF 11, la CDA considère que la candidature de M. TRE Bolou Julien remplit les conditions requises pour être le nouveau candidat de la Section Départementale à la seconde édition du Challenge Bernard SAULES.

Il est rappelé que le Noël des enfants aura lieu le 09 décembre 2023 au Petit Foyer de Lavalette.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

La prochaine CDA se tiendra le vendredi 12 janvier 2024 à 18h00 au District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Vice-président M. Thierry Lesvigne remercie les membres présents pour la qualité des échanges et leur investissement au sein de la Commission et lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire
BARREAU Georges

Le Vice-président
LESVIGNE Thierry